à charité privée auxiliaire près eux de l'Etat. C'est un impôt sur les pauvres. On frappe les petites sœurs des pauvres, les frères de St-Jean de Dieu. On frappe nos missionnaires qui rendent tant de services à la patrie, qui propagent notre influence et l'amour de notre pays.

J'ai toujours défendu la République. J'étais un des 363. Je suis convaincu que si Gambetta vivait il serait avec ceux qui repoussent les lois d'exception et qui voient dans la République le régime de la liberté. C'est là non l'esprit nouveau, mais le vieil esprit de la France. Il faut que chacun puisse accomplir sa mission en dedans comme au dehors Il faut respecter tout ce qui est respectable.

Il ne faut pas raviver un passé qui n'est plus qu'un anachronisme.

Discours de M. Ribot

M. Ribot, président du Conseil, repousse la disjonction. Il s'agit de rechercher pourquoi les lois de 1880 et de 1884 ont restées sans applications. Certaines congrégations paient régulièrement telles que celle des petites sœurs des pauvres.

La question des déclarations multiples soulevée par M. Clausel de Coussergue a été soumise à la Cour de cassation. Le projet actuel a eu pour objet non d'aggraver la situation des congrégations mais de rendre applicables les lois actuelles. Il n'y a là aucune pensée de persécution.

Il ne faut donc pas que cette loi soit tenue en échec et que, par une disjonction on paraisse renvoyer les mesures nécessaires à une date lointaine. Les associations non-religieuses continueront à payer ce qu'elles paient actuellement. Le gouvernement ne s'opposera pas d'ailleurs à ce que les nouvelles mesures s'appliquent à toutes les associations. Il aura ainsi dissipé toute équivoque.

M. Ribot affirme que la taxe n'est pas excessive.

Quant aux petites sœurs des pauvres, aux missions étrangères, le gouvernement ne s'opposera pas à ce qu'il soit fait des exceptions.

LE VOTE

On passe au vote sur la disjonction.
Le scrutin donne les résultats suivants :
Pour : 58
Contre : 297

La disjonction est repoussée

La séance est levée à 7 heures 30.
Séance lundi, à une heure.

Physionomie de la séance

Qui donc disait qu'on n'achèverait jamais le budget des dépenses ? Oui, je sais bien, la discussion a été longue, très longue, mais enfin nous en sommes sortis tout de même. Et nous voilà aux recettes.

On a voté en deux temps, au début de la séance, un chapitre réservé du budget de l'intérieur, celui des chemins vicinaux, puis après une courte question de M. de Montebello sur les arbres de l'Esplanade des Invalides, que la Chambre a refusé de transformer en interpellation, la parole a été donnée à M. Doumer, inscrit pour parler le premier sur les recettes. Le jeune député de l'Yonne a soutenu que la disjonction du projet sur les successions équivaudrait à un ajournement indéfini.

Cette thèse, à laquelle M. Camille Pelletan a prêté l'appui de sa parole, a été réfutée en quelques mots par le président du Conseil, qui a promis d'accepter le débat aussitôt après le vote du budget. Si le gouvernement tient sa promesse — et rien n'autorise à penser qu'il ne la tienne pas — le retard que subira le projet n'excédera pas deux ou trois mois.

***

M. Gamard, sous prétexte d'appuyer la disjonction, est ensuite venu combattre par avance la réforme proposée, puis, après deux motes du rapporteur général, on a procédé au vote qui a donné au ministère une majorité de 150 voix.

Cette question réglée, un député charentois, M. Dupon, a signalé une fois de plus les souffrances de l'agriculture et la discussion générale étant close, on a abordé les détails de la loi de finances. La question des patentes, qui vient en tête, soulève un débat des plus confus. M. Georges Cochery, rapporteur général, fait des efforts très méritoires pour y apporter un peu de lumière, mais il serait excessif de dire qu'il y a réussi. La seule chose qu'on parvienne à comprendre c'est que par suite de l'adoption de l'amendement de M. Georges Berry, les magasins de Paris et de province ayant plus de 50 employés, seront reputés grands magasins et imposés comme tels. Mais voici qu'on arrive au droit d'accroissement, c'est là une des questions les plus importantes que soulève la loi de finances. Elle n'a qu'un défaut c'est de revenir chaque année sur le tapis. Tout a été dit sur ce sujet brûlant et les arguments pour ou contre commencent à manquer un peu de fraîcheur.

Pour aujourd'hui, nous n'avons eu qu'un débat préliminaire sur la disposition car il est écrit que dans le budget le mot « disposition » sera l'éternel refrain. Pourquoi M. Alicot voulait-il ajourner l'examen des articles concernant le droit d'accroissement jusqu'au moment où l'on discutera le projet sur les successions. Mystère !

M. Alicot dans un discours très applaudi par la droite et les ralliés s'est prononcé sur le fond de la question mais il n'a fourni aucune bonne raison à l'appui de sa motion d'ajournement.

***

Le Président du Conseil l'a du reste suivi sur ce terrain et tout en combattant la disjonction qui a été repoussée à une majorité respectable, il a fait connaître en deux mots l'opinion du gouvernement sur la taxe appliquée aux congrégations.

Cette opinion, M. Ribot la développera d'une façon plus complète quand, lundi, la Chambre examinera l'amendement et les contre-projets.

Au Sénat

Le droit de coalitions

Paris, 16 mars. — La Commission sénatoriale a examiné le projet interdisant le droit de coalitions aux ouvriers de chemins de fer et des arsenaux.

Après avoir entendu M. Trarieux, la Commission décide de passer à la discussion des articles et d'étendre les dispositions contenues dans le projet du gouvernement aux ouvriers des manufactures de tabac et des allumettes.

L'Association Gambettiste

Paris, 16 mars. — L'Association Gambettiste de Paris s'est réunie ce matin à l'hôtel des Sociétés Savantes, rue Serpente.

MM. Cazot, Spuller, Etienne présidaient la réunion.

L'assemblée a adopté le projet de statuts qui lui était soumis et décidé qu'il serait institué dans chaque arrondissement du territoire français, sous le nom d'Association Gambettiste, un groupement des républicains démocrates en vue de perpétuer le souvenir de Gambetta et de reprendre l'application de sa politique.

L'ensemble des Associations Gambettistes formera la Fédération des associations Gambettistes dont le siège sera à Paris.

Une propagande très active va être faite en faveur de cette idée si franchement patriotique et républicaine.

L'Expédition de Madagascar

Une Escarmouche

Tamatave (via Port-Louis, 16 mars).

On a fait une reconnaissance dans la direction de Faradate. Les Hovas ont répondu à nos feux sans résultat.

L'état sanitaire est bon.

Les corps judiciaires à l'Elysée

Paris, 16 mars. — Le Président de la République a reçu des délégations des grands corps judiciaires de Paris. Plus de 400 personnes ont pris part à cette réception.

En présentant au Président de la République les grands corps de l'Etat et les Compagnies judiciaires qui ressortent de son ministère, le garde des sceaux a assuré le Président de leur dévouement à la République et de leur respectueuse déférence à sa personne.

M. Félix Faure s'est montré très touché de la démarche faite auprès de lui et il a remercié le garde des sceaux des sentiments dont il s'était fait l'interprète.

Rentrée du capitaine Romani

Nice, 16 mars. — Un de nos correspondants a serré la main au capitaine Romani qui traversait la gare de Nice à 2 h. 20, se rendant dans sa famille, à Antibes.

Le capitaine est parti de San Remo ce matin à 11 heures. Son avocat, Mᵉ Camoul, l'a accompagné jusqu'à Vintimille où l'attendait le consul de France.

Le capitaine Romani déclare qu'il était bien traité à la prison de San Remo, mais que son séjour à la prison de Gênes a été très dur.

Le salaire des ouvriers allumettiers

Paris, 16 mars. — Les délégués des ouvriers des fabriques d'allumettes et ceux de l'administration ont conféré dès hier.

Cette première conférence a permis d'établir que la moyenne des salaires, sans atteindre le chiffre qu'indiquaient les ouvriers, est néanmoins inférieure à celle qu'avait calculée l'administration.

Un procès-verbal constatant ce premier résultat a été signé par les délégués des deux parties.

Les négociations se poursuivent sur les autres points.

Mariage princier

Paris, 16 mars — Le duc d'Aoste, neveu du roi d'Italie est arrivé à 9 heures 39 à Chantilly où il vient dit-on, demander la main de la princesse Hélène, seconde fille du comte de Paris. Il était accompagné de son secrétaire et de deux domestiques.

LES FRAUDES DE TOULOUSE

Toulouse, 16 mars. — Le jury a rendu un verdict négatif en faveur des accusés qui, en conséquence, ont tous été acquittés.

Des applaudissements ont éclaté dans la salle.

MM. Resseguier et Latapie, qui s'étaient portés partie civile, sont condamnés aux dépens.

Arrestation de l'anarchiste Martin

Paris, 16 mars. — L'anarchiste Constant Martin, dont on avait annoncé le départ de Londres il y a quelques jours, n'a quitté cette ville qu'hier.

Au moment où il mettait le pied sur le sol français, à Calais, il a été immédiatement arrêté. On se rappelle qu'il avait été condamné par contumax dans le procès des trente.

Nouvelles Étrangères

SOLDATESQUE ESPAGNOLE

Graves incidents à Madrid

Madrid, 16 mars. — Des faits graves viennent de se produire ici.

Jeudi, le *Resumen* avait publié un article disant que les jeunes officiers de l'armée ne manifestaient pas un esprit très royaliste et qu'ils partaient pour Cuba avec peu d'enthousiasme.

Le soir même, 35 officiers d'infanterie et de cavalerie se rendirent dans les bureaux du *Resumen*, abimèrent le matériel, poursuivirent les rédacteurs et se livrèrent sur eux à des sévices.

Vendredi matin, le *Globo* protesta énergiquement contre cette attaque inqualifiable et déclara qu'elle constituait une atteinte des plus graves à la liberté de la presse. Le *Globo* reprenait, d'ailleurs, pour son compte, les observations du *Résumen* sur l'esprit de l'armée.

Le soir même, soixante officiers attaquaient les bureaux du *Globo*, y brisaient tout le mobilier, jetaient les cases typographiques par les fenêtres, et, finalement, s'emparaient du rédacteur en chef et de deux collaborateurs du journal qu'ils maltraitaient brutalement.

Après cet exploit, les officiers très surexcités, se rendirent dans les bureaux du *Heraldo*, qui étaient barricadés, et où l'attaque ne réussit pas. Le nombre des officiers s'était maintenant accru. Au nombre de 400 environ, ils se rendirent de nouveau aux bureaux du *Resumen* où ils pénétrèrent sans difficulté et où ils détruisirent absolument tout.

Le capitaine général de Madrid, prévenu de ces graves incidents, accourut en grand uniforme et accompagné d'une garde. Il fallut son énergique intervention pour disperser les officiers irrités.

Un conseil de guerre a été immédiatement convoqué.

Cette affaire, qui rappelle déplorablement l'agression dont le journal l'*Asti* a été récemment l'objet à Athènes dans des circonstances analogues, a produit une sensation énorme à Madrid.

Le gouvernement ne laisse pas passer les dépêches qui en parlent.

Explosion de grisou en Silésie

Troppau, 16 mars. — Une explosion de grisou s'est produite ce matin au puits de l'Archiduc-Albrecht, à Hohenegg.

Jusqu'à présent, on a remonté douze cadavres et quinze blessés. Il reste probablement plus de cinquante cadavres dans le puits.

LA BELGIQUE

Le taux de l'escompte

Bruxelles, 16 mars. — La Banque nationale de Belgique a réduit le taux de son escompte de 3 à 2 1/2 0/0.

TIRAGES D'OBLIGATIONS

Crédit foncier de France

Bons à lots 1887

Le numéro 137,147 sera remboursé par 100,000 fr.

Le numéro 100,665 sera remboursé par 5,000 fr.

Les dix bons numéros 61,902 — 82,430 — 85,602 — 89,329 — 92,143 — 104 937 — 152,083 — 161,200 — 185,420 — 186,764 seront remboursés par 1,000 fr.

Deux cent dix autres numéros seront remboursables à 200 fr.

CANAL DE SUEZ

Obligations 5 0/0

Le numéro 45,749 gagne 150,000 francs.

Les deux numéros 54,255 et 256,877 gagnent chacun 25,000 francs.

Les deux numéros 36,030 et 219,482 gagnent chacun 5,000 francs.

Les vingt numéros 11,379 — 12,959 — 76,843 — 113,219 — 129,305 — 129,631 — 183,182 — 186,449 — 193,569 — 196,087 — 204,216 — 212 857 — 231,121 — 232,733 — 239,476 — 246,714 — 289,693 — 308,899 — 320,084 — 320,731 gagnent chacun 2.000 francs.

1,400 autres numéros sont appelés au remboursement au pair.

Ville de Bruxelles

Emprunt de 289 millions de francs (1886)

Au 50e tirage qui a eu lieu le 15 mars 1895, les primes ci-dessous sont échues aux numéros suivants :

71 séries soit 1.775 obligations, remboursables le 2 janvier 1896.

Série 88.133, n° 7, remb. par 40,000 fr.
Série 17.953, n° 25, remb. par 2.500 fr.
Série 20.648, n° 7, remb. par 1.000 fr.
Série 78.169, n° 24 et série 101.334, n° 13, remb. par 500 fr.

A propos des bouilleurs de crû

Ceux qui ont suivi, depuis trois semaines, les articles que la *Dépêche* a consacrés à la question du privilège des bouilleurs de crû, doivent se demander si les cléricaux ne désirent pas, au fond du cœur, l'avortement de la campagne poursuivie par les habitants du Nord.

Ils chercheraient à faire échouer les revendications de nos cultivateurs qu'ils n'agiraient pas autrement.

Ce sont, chaque jour, des insinuations perfides à l'adresse des meilleurs défenseurs de la cause agricole. Ce sont des attaques continuelles et obstinées, dont on ne devine pas le but..... à moins de le trop bien comprendre.

Alors que l'union serait si nécessaire, alors que tous nous avons oublié les malentendus du début, pour ne considérer que le résultat à atteindre, les cléricaux travaillent de toutes leurs forces à jeter la discorde et la division dans nos rangs.

On sait quelles artificieuses manœuvres furent dirigées contre M. le préfet du Nord, dont la haute influence nous sera cependant si précieuse.

Aujourd'hui, c'est contre M. Ribot qu'on fait campagne. La *Dépêche* dénonce la grande trahison de l'honorable président du Conseil, coupable d'avoir accepté que la question des bouilleurs de crû fût disjointe de la discussion du budget.

« Enfermons M. Ribot dans un dilemne, déclare la *Dépêche*.

« Si le député du Pas-de-Calais n'est pas assez puissant pour faire prévaloir les intérêts de notre région, à quoi nous sert sa présence au ministère ?

« Et s'il est assez puissant pour le faire, pourquoi ne le fait-il pas ? »

Quelle force de raisonnement ! Quelle admirable logique !

C'est comme si l'on prétendait ne confier à un général le commandement d'une armée qu'avec la certitude absolue qu'il remporterait la victoire.

M. Ribot combat pour les revendications de nos cultivateurs dans la haute situation où ses talents l'ont porté. Il est notre « général », et il emploiera toute l'autorité, toutes les ressources dont il dispose à faire triompher la cause du Nord.

Mais la lutte sera vive. Nos adversaires sont nombreux et puissants. Faut-il compromettre le sort de la bataille par une imprudente précipitation ? Faut-il marcher au combat à l'aventure, sans préparation et sans alliés, au risque d'aboutir à un échec lamentable ?

C'est ce qu'aurait voulu la *Dépêche*. C'est ce que n'a pas pensé M. Ribot.

Tous ceux qui ont l'habitude du monde parlementaire, savent que la tactique joue à la Chambre un rôle important, et décide le plus souvent de l'issue des luttes engagées.

C'est par une tactique, et afin d'assurer aux revendications de nos cultivateurs l'appui du groupe viticole de la Chambre, que M. Ribot a accepté la disjonction.

Nous ne pouvons espérer obtenir l'abolition du privilège des bouilleurs de crû par les seules voix des députés du Nord et du Pas-de-Calais. Si nous voulons réussir, il faut bien nous ménager des alliés et des concours.

C'est ce à quoi vise M. Ribot.

La *Dépêche* aveuglée par sa haine contre le gouvernement de la République, n'en veut pas chercher si long. Elle s'imagine, comme M. Duquenne de Chérizy, qu'il suffit de parler pour être obéi.

C'est du pur enfantillage.

Et nous croyons savoir que certains députés réactionnaires eux-mêmes, comme MM. Loyer, Le Gavrian, des Rotours et Plichon, n'hésitent pas à désapprouver la violente campagne menée par le journal clérical contre M. le préfet du Nord et contre M. le président du Conseil, et qui ne peut que nuire gravement à la cause de nos cultivateurs.

G. R.

Voici en quels termes s'est exprimé M. Ribot au banquet des fabricants de sucre :

Vous pouvez compter sur le concours du gouvernement ; il n'en est pas un, comme le disait M. Méline, qui puisse méconnaître l'importance des intérêts agricoles et industriels dont vous êtes les représentants. Vous pouvez donc être assurés que vos droits seront toujours respectés par le gouvernement, quel qu'il soit ; mais quand, à la tête de ce gouvernement, se trouve un enfant du Pas-de-Calais qui connait les besoins de cette région du Nord, qui sait aussi ce qu'elle renferme de magnifiques ressources, alors, permettez-moi de vous le dire, il doit, s'il est possible, se montrer encore plus vigilant et considérer son devoir comme plus étroit.

Ici, messieurs, le ministre et le représentant de la région du Nord se confondent dans le même homme, qui boit de tout cœur au relèvement et à la prospérité de l'industrie sucrière française ! (Double salve d'applaudissements).

Chronique Régionale

LA MANIFESTATION contre les bouilleurs de crû

L'important syndicat des cultivateurs de l'arrondissement de Valenciennes a décidé de s'associer à la grande manifestation qui doit avoir lieu à l'Hippodrome de Lille, le dimanche 24 courant, sous les auspices de la société des agriculteurs du Nord. A cet effet, une réunion avait lieu samedi à 4 heures au siège du syndicat, dans une des salles du café de la Paix.

Plus de 80 membres avaient répondu à l'appel du comité.

La protestation suivante a été votée à l'unanimité.

« Le syndicat des cultivateurs de l'arrondissement de Valenciennes, réuni extraordinairement en son local proteste avec la plus grande énergie contre l'inique et onéreux privilège des bouilleurs de crû qui empêche l'impôt d'être réparti d'une façon égale sur toutes les parties de la France sacrifiant ainsi le Nord aux régions privilégiées.

Devant l'invraisemblance d'une telle situation, il demande à tous les élus de joindre leurs protestations à la sienne et de combiner leurs efforts les plus énergiques pour que cette inégalité si choquante disparaisse et que le premier article de nos lois (Tous les Français sont égaux devant la loi) reçoive enfin une juste et complète application.

65 syndiqués se sont fait inscrire pour se rendre à Lille le 24 mars.

Nominations officielles

M. Chaudey, professeur de physique au collège de St-Michel, est nommé professeur de physique au collège de Calais.

M. Hautmont, docteur ès-lettres, chargé d'un cours de russe à la Faculté des lettres de Lille, est nommé professeur adjoint à ladite Faculté.

Contributions indirectes. — Est nommé commis principal à Jeumont, M. Mangin, qui remplissait les mêmes fonctions à Aniche, en remplacement de M. Vignal, nommé commis principal à La Neuville-au-Pont (Marne).

M. Mangin est remplacé par M. Fynot, commis principal à Beauvois.

Ce dernier est remplacé par M. Sauvage, commis à Vauxcrot (Aisne).

Est nommé commis principal aux Moëres, M. Danthuille, qui remplissait les mêmes fonctions à Vaulx-Vraucourt (Pas-de-Calais), en remplacement de M. Le Rolland, nommé commis principal à Marly-la-Ville (Seine-et-Oise).

Est nommé commis principal à Forenville, M. Le Breton, qui remplissait les mêmes fonctions à Allemmes en remplacement de M. Durtete, nommé commis principal à Vaulx-Vraucourt (P.-de-C.). M. Le Breton est remplacé par M. Fournier, commis principal à Vervins.

Nommé inspecteur du service des sucres et distilleries à Cambrai, M. Hemmey, actuellement inspecteur dans le département de la Somme, en remplacement de M. Lucas, appelé à d'autres fonctions.

Enregistrement. — Est nommé inspecteur de l'Enregistrement des Domaines et du Timbre à Lille, M. Tabart, actuellement sous-inspecteur près la Direction de l'Enregistrement et du Timbre à Paris, en remplacement de M. Racoq qui reçoit une autre destination.

Les condamnés à mort Berard et Maki

Les deux assassins de Viesly ont été placés dans la même cellule, mais sans camisole de force ; ils ont repris leur attitude calme et impassible et paraissent très rassurés sur leur sort ; ils ne parlent guère de leur procès, si ce n'est pour protester de leur innocence et continuer à accuser à Demuriez. Ils passent leur temps à jouer aux cartes, ils mangent avec appetit et dorment profondément.

L'affaire Tremblié

On nous télégraphie de Bordeaux :

Les formalités requises par le juge d'instruction de Dunkerque ayant été remplies à Bordeaux, les pièces à conviction de l'affaire Tremblié : neuf malles, trois caisses, un lit, un sommier maculé de sang, vont être dirigées sur Dunkerque.

Photographie artistique Victor HERMANT
165, GRANDE RUE, ROUBAIX
12 portraits émaillés et bombés pour 5 francs
A partir de 6 fr. 50 la douzaine, avec prime
Portraits de luxe « charbon » 10 et 12 francs
la douzaine avec prime.

Chronique Locale

ROUBAIX

Bouchée de pain

Dans la journée de samedi, l'œuvre de la *Bouchée de pain* a distribué 680 soupes et portions de pain aux grandes personnes et 1035 soupes et portions de pain aux enfants.

Dans la salle du refuge de nuit, 29 lits occupés.

Dons reçus : d'une partie de cartes chez Belzar, à Croix, 3 fr. — Anonyme, pour la loterie de la Bouchée de Pain, 2 lots qui seront remis comme les précédents aux sociétés organisant des soirées avec tombola pour l'œuvre. — H. Ployette, rue Blanchemaille, un lot chapeaux et casquettes. — M. Rammaert-Declercq, 3 mornes. Anonyme, par l'Union, 25 pains blancs. — Divers anonymes, une moitié de fromage, 6 livres de pain blanc, 6 chemises d'hommes, fromage de Hollande.

Les obsèques d'une institutrice

Samedi matin, à neuf heures, ont eu lieu, à l'église Saint-Martin, les obsèques de Mlle Lucie Danel, sous-directrice à l'école maternelle de la rue Pascal, décédée après une très courte maladie, à l'âge de 24 ans.

Une foule nombreuse et recueillie avait tenu en rendant les derniers devoirs à Mlle Lucie Danel à donner un témoignage de sympathie à la famille de la défunte.

Nous avons remarqué dans le cortège, en plus des nombreux parents et amis, des délégations d'instituteurs et institutrices de toutes les écoles de la ville et même des environs.

M. Minet, inspecteur primaire y assistait accompagné de M. Gernez, directeur de l'école primaire supérieure.

De nombreuses couronnes offertes par les membres du corps enseignant, les élèves de l'école maternelle où exerçait la défunte, les élèves de l'Institut Sévigné et par les amis, précédaient le cercueil.

Au cimetière, Mme Nogaret, directrice de l'école maternelle de la rue Pascal, prenant la parole, s'est exprimée en ces termes :

« Ce n'est pas sans une cruelle émotion que ma voix s'élève devant cette tombe trop tôt ouverte et qui va se refermer sur la dépouille de celle qui fut ma collaboratrice.

« Ancienne élève de l'Institut Sévigné, Lucie Danel s'était vouée à l'enseignement par goût. Bonne, elle se dévouait sans partage à l'éducation des jeunes enfants confiés à ses soins, elle savait s'en faire aimer.

« L'impitoyable mort vient, après une cruelle maladie, de retrancher du corps enseignant un de ses membres les plus dévoués, enlevant en même temps une fille respectueuse et une sœur aimante à des parents éplorés.

« Si le témoignage de notre vive et douloureuse sympathie pouvait calmer l'amère douleur de ceux qui pleurent une fille ou une sœur qui les quitte au printemps de la vie, nous leur dirions que nous aussi nous regrettons tout particulièrement la collaboratrice fidèle, nous dirions même l'amie sincère qu'était Lucie Danel.

» Sur cette tombe si prématurément ouverte, tous ceux qui furent ses collègues en venant rendre les derniers devoirs à celle qui n'est plus, diront aux parents que dans la grande famille des institutrices tout le monde prend part à leur douleur.

« Avant que cette fosse se ferme sur notre collègue, nous tenons à dire bien haut que Lucie Danel emporte l'estime et la sympathie de tous ceux qui l'ont connue.

« Adieu Lucie !... Dormez en paix !...

Interdiction de circulation rue du Collège

M. le maire de Roubaix vient de prendre l'arrêté suivant :

Art. 1er. — La circulation des voitures est interdite dans les diverses sections de la rue du Collège pendant les périodes suivantes :

1° Du 18 au 20 mars inclus entre la Grande Rue et la rue Pellart ;

2° Du 21 au 23 inclus entre la rue Pellart et la rue du Fort ;

3° Du 25 au 27 inclus entre la rue du Fort et la Place de la Fosse-aux-Chênes.

Art. 4. La circulation sera maintenue dans toutes les routes latérales ;

Art. 5. — Aucun dépôt de matériaux ne pourra être effectué sur les trottoirs.

Un incendie chez MM. Scrépel frères et sœurs

Samedi, vers deux heures du matin, un incendie s'est déclaré chez MM. Scrépel frères et sœurs, teinturiers en laine rue de la Tuilerie 10 et 12.

C'est le concierge M. Emile Bodart qui a aperçu le feu en faisant sa ronde. Il a immédiatement donné l'alarme et presqu'aussitôt les pompiers arrivaient sur les lieux.

Un tuyau fut adopté à une bouche des eaux de la Lys située à l'extrémité de la rue de la Tuilerie et la pression fut assez forte pour combattre le sinistre.

Le feu prit naissance à une table chargée de laines, adossée contre le mur des généra-

---

Feuilleton de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing 71

La Margot

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

PAR

MARC MARIO

Pour lui, la Margot n'avait aucun intérêt à faire commettre ce crime, car il était convaincu que le mari de Blanche était son amant.

Enfin, pour faire plaisir à Mme de Guérins, et aussi, parce que les moyens d'investigations du côté de M. de Bellegarde lui faisaient complétement défaut, il promit de s'occuper de la Margot et de pénétrer la mystérieuse résolution qu'elle avait prise de se retirer dans ce couvent de la rue d'Ulm.

Pour pénétrer dans le couvent, il s'agissait de trouver un moyen. — Lapalud était fort embarrassé.

— Quelles gens entrent dans cette maison, se demandait-il ? Si encore ces bonnes sœurs avaient une chapelle publique, j'irais dimanche, j'assisterais à toutes les messes et peut-être verrais-je la Margot ! — Mais elles n'ont qu'une chapelle pour elles. Je ne puis pas me faire prêtre et y aller en cette qualité. — Les fournisseurs qui portent au couvent les provisions journalières, ne doivent avoir affaire qu'à une sœur converse ou à une religieuse chargée de ce service. Ils ne peuvent pas voir les personnes qui vivent dans ce couvent. — Il n'y a que deux hommes qui y sont continuellement, le jardinier et le sacristain, si elles l'ont l'un et l'autre. Et encore, il est probable que ce doit être une des religieuses qui est chargée de l'entretien de la chapelle, ce qui dispense de sacristain. — D'après ce que j'ai vu, elles ont un jardin. Là il serait moins probable que ce fût une d'elles qui s'occupât de la culture. — C'est de ce côté-là qu'il faudra que je voie.

Lapalud se mit à aller rôder dans les environs du couvent où il avait vu entrer la Margot.

Dès les premiers renseignements qu'il obtint, il fut convaincu qu'il était dans l'erreur. Le couvent ne contenait pas de jardin. — Il y avait une vaste cour, plantée de grands arbres, au milieu de laquelle était un petit oratoire élevé à Notre-Dame du Bon-Secours. Des fleurs entouraient cet oratoire, mais elles étaient dans des pots et c'étaient les religieuses elles-mêmes qui les entretenaient.

Il n'y avait donc aucun moyen de savoir ce qui se passait derrière la porte du couvent.

Notre policier amateur allait se retirer, bien ennuyé de son insuccès, quand la porte s'ouvrit et qu'un prêtre en sortit, reconduit par l'une des religieuses.

C'était l'aumônier de la communauté.

Lapalud se mit à le filer.

— Je veux savoir où il demeure, pensa-t-il, et pourrai-je apprendre quelque chose par lui.

Le prêtre ne demeurait pas loin. Il s'arrêta à l'une des premières maisons de la rue Gay-Lussac.

Quelques minutes après qu'il fut entré, notre bonhomme se présenta et s'adressant à la concierge :

— Pardon, madame, lui dit-il, un petit renseignement, s'il vous plaît. — M. l'aumônier des sœurs de la rue d'Ulm, demeure bien ici, n'est-ce pas ?

— M. l'abbé Duplat ? — Mais oui, monsieur. Il y a huit ans qu'il est notre locataire. — Il est chez lui en ce moment, je viens de le voir rentrer. — C'est au deuxième, la porte en face.

— Merci, madame.

Et il monta les deux étages.

Ce fut l'abbé lui-même qui vint lui ouvrir la porte de son logement.

— C'est à monsieur l'abbé Duplat, que j'ai l'honneur de parler ?

— Oui, monsieur, répondit le prêtre.

Et il pria Lapalud d'entrer chez lui et de s'asseoir.

Notre policier amateur reprit :

— C'est vous, monsieur, qui êtes aumônier d'un couvent de religieuses de la rue d'Ulm ?

— En effet ; le couvent des Dames de Bon-Secours.

— C'est cela, répondit Lapalud qui au fond était bien aise de l'apprendre.

Tout aussitôt il ajouta :

— Je vous prie d'avance d'excuser la démarche que je viens de faire auprès de vous.

D'un geste bienveillant, l'aumônier l'invita à parler.

— Voici ce dont il s'agit, monsieur l'abbé. — Je suis huissier et je suis chargé par un de mes clients d'exercer des poursuites contre Mme la comtesse de Bellegarde au sujet d'une petite note de bijoux s'élevant à peine à quelques mille francs, — une bagatelle.

— Je ne connais pas Mme de Bellegarde, observa l'abbé Duplat.

— C'est possible, pensa en lui-même Lapalud, car elle ne s'est pas fait connaître, sans doute.

Et tout haut, il dit :

— J'ai appris que Mme de Bellegarde s'est retirée dans le couvent des Dames de Bon-Secours dont vous êtes l'aumônier.

— Ce n'est pas probable, fit le prêtre.

— J'en suis sûr, affirme le policier amateur. — Vous comprenez, monsieur l'abbé, qu'il me serait pénible de faire signifier une sommation, peut-être une assignation dans une aussi pieuse retraite. C'est pour cela que j'ai voulu au préalable me renseigner auprès de vous.

L'abbé Duplat lui répondit :

— Je crois que vous êtes dans l'erreur. Les Dames de Bon-Secours sont vouées aux malades. Elles donnent des soins à domicile, comme de véritables gardes-malades, quand les familles les font appeler. — Leur couvent ne peut donc pas servir de maison de retraite et je puis vous affirmer, qu'il ne réside à la rue d'Ulm aucune personne étrangère à la communauté.

Lapalud pensa que le prêtre était sincère.

— Est-ce qu'elle n'aurait fait qu'une visite à l'une de ses amies, se demanda-t-il ?

— Mais alors, pourquoi ce départ simulé ?

— On m'a bien affirmé, pourtant, dit-il à l'aumônier, que Mme de Bellegarde était entrée dans ce couvent. — Elle n'habite plus, d'ailleurs, son hôtel.

— Je vais tous les jours à la rue d'Ulm, répond l'abbé Duplat, et je connais toutes les religieuses. — Je suis certain que Mme de Bellegarde n'y est pas.

Il ne restait plus à Lapalud qu'à s'excuser de nouveau pour la démarche qu'il venait de faire, qu'à remercier et à se retirer.

Arrivé chez lui, il raconta à Bécoulet ce qu'il avait fait, — car désormais il le tenait au courant de ses démarches.

— C'est un peu fort, lui dit-il. Je l'ai vue entrer dans le couvent ; j'ai attendu plus d'une heure et elle n'est pas ressortie.

— Eh bien ! mon cher, répondit le greffier, c'est qu'elle est partie après votre départ.

— Mais alors pourquoi ce faux départ ? Que signifie ce voyage simulé ? — Il est évident que cette Margot a quelque chose à cacher ; voyons, n'êtes-vous pas de mon avis ?

— J'avoue que cela m'intrigue, d'autant plus que j'ai appris que l'hôtel de l'avenue Friedland a été vendu aux enchères ce matin même.

— Ah ! Ah ! fit Lapalut sur deux tons — Il faudra que je fouille le fond de cette intrigue ?

— Il est incorrigible, pensa encore le greffier !

CHAPITRE XLVIII

Le médaillon

L'intéressante malade, la douce et jolie folle que nous avons laissée à Saint-Mandé, dans la maison de santé du docteur Lebat, confiée aux soins dévoués de la sœur Béatrix, — de la Margot, — était revenue presque complétement à la santé.

L'intelligence seule était encore malade chez elle.

La sympathie que nous avons vue s'éveiller en elle pour Marguerite était devenue une douce tendresse. — On aurait dit que Blanche comprenait qu'elle était aimée et elle rendait l'affection qu'elle recevait.

Elle se levait maintenant.

Elle se promenait parfois sous les galeries de la maison de santé, lorsque le temps n'était pas trop froid, appuyée sur le bras de la ravissante religieuse, écoutant sa voix sans la comprendre et lui disant des mots dont le sens était nul.

Ou bien, assises l'une près de l'autre, elles regardaient par la grande fenêtre du balcon les arbres du bois de Vincennes couverts de de leurs blanches chevelures de neige et les pelouses disparues sous le tapis glacé de l'hiver.

Blanche devenait triste par moments. Elle aurait voulu voir des fleurs. — Elle en demandait sans cesse à Marguerite qu'elle continuait à appeler son bon ange.

— Pourquoi n'y a-t-il pas de fleurs là-bas, mon bon ange, lui demandait-elle de sa douce voix ?

— Parce que je les ai cueillies pour vous les apporter, mon enfant, lui répondait avec affection la sœur Béatrix. — Voyez ce bouquet ! Comme il est beau ! Quel parfum !

Et elle lui montrait une magnifique corbeille de fleurs fort rares et fort chères en cette saison, qu'elle avait fait porter et qu'elle entretenait elle-même, cherchant toujours tout ce qui pouvait plaire et être utile à la malheureuse folle qu'elle aimait comme une sœur.

Blanche alors souriait aux fleurs, elle en cueillait une et elle la contemplait avec amour ; puis, après une douce extase, elle la portait à ses lèvres et elle l'embrassait.

Jamais elle n'avait prononcé le nom d'Henri — Jamais elle n'avait eu un mot pour son enfant.

L'œuvre de la maternité qui s'était opérée en elle avait été uniquement physique. Elle était mère et son intelligence l'ignorait.

Le docteur Lebat avait voulu lui présenter son enfant, pensant que, maintenant qu'elle jouissait de toute sa santé, sa vue pourrait ramener une lueur de raison dans l'obscurité de son cerveau.

Il avait compté sur la sœur Béatrix pour cela.

C'était le jour où en vendait en l'étude de Mᵉ Paulin l'hôtel de l'avenue de Friedland.

L'éminent aliéniste avait écrit à Mme de Vougney, la mère de Blanche, de venir à Saint-Mandé et d'amener l'enfant.

Ce fut Marguerite qui fut chargée de présenter le petit être à sa mère et de tenter l'expérience que le docteur Lebat avait décidée.

Mme de Montrevel ne vint pas à Saint-Mandé ce jour-là, mais elle pria le docteur Ravignan d'y accompagner la nourrice du petit Henri, qui devait y demeurer ensuite si Blanche sentait naître en elle les sentiments maternels dont la folie la privait.

Les deux docteurs et Mme de Vougney étaient dans le petit salon précédant la chambre de Blanche et qui n'en était séparé que par une large porte vitrée garnie de rideaux.

La sœur Béatrix prit l'enfant endormi des bras de la nourrice et elle entra dans la chambre.

Blanche assise devant la fenêtre tournait le dos à la porte.

Elle tenait à la main un bouquet de violettes et un petit bouton de rose rouge.

Elle souriait à ses fleurs. — Elle leur parlait.

— Pourquoi n'êtes-vous pas roses comme elle, demandait-elle aux timides violettes qui sous l'influence de la tiède atmosphère de la chambre répandaient leur parfum le plus suave ? — Oh ! vous seriez si belles ainsi !... Mais sans épines, n'est-ce pas ? Les épines sont méchantes.

Elle venait de sentir une légère piqûre à l'un de ses doigts qui tenait la rose.

Une goutte de sang rose y perla.

— Méchante ! fit-elle en jetant la fleur. Je ne te faisais pas de mal pourtant. — Je t'aime et tu me hais. — Oh ! j'aime mieux les violettes maintenant.

Puis, elle vit le sang à son doigt.

— Du sang, s'écria-t-elle !... encore du sang !

Son visage exprimait une frayeur indicible.

Elle éloigna sa main et, dans ce mouvement, le bouquet de violettes effleura son doigt ensanglanté et enleva la gouttelette rose qui s'y trouvait.

Alors, les yeux de la belle folle se remplirent de larmes.

(A suivre.)